

Date de convocation
Le 12 juin 2025

**SEANCE ORDINAIRE
DU 19 juin 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf juin à 20 heures 30, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Mr Guy HAZARD, Maire.

ETAIENT PRESENTS Mrs et Mmes G HAZARD, S DUFOSSE, B PENELLE, J MELLIER, MA LALOUX, JB MABILLE, D PIERRU, M BOUTILLIER, S SABLON, S MOITRELLE

ABSENTS EXCUSES : Mr DUHAMEL Ludwig

Mme CALIPPE Alexandra donne pouvoir à Mr MELLIER Janick.

ABSENTS NON EXCUSES : S CANDAS et G SABRAS.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme BOUTILLIER Magali

En préambule, Mr le Maire demande l'autorisation d'ajouter deux points à l'ordre du jour, l'un portant sur la représentation du nombre d'élus au conseil communautaire et l'autre sur la manifestation du bal Amuséon organisé par la Com des Com. *Cette requête est acceptée à l'unanimité par le conseil.*

I / VOTE DU COMPTE RENDU PRECEDENT

Ce dernier est validé à l'unanimité malgré la remarque d'un élu qui demande l'anonymat des personnes intervenant au cours du conseil.

II / DECISION MODIFICATIVE SUR LE BUDGET COMMUNAL

Mr le Maire explique que suite à la difficulté d'adoption du budget de l'état en début d'année il fut contraint le 19 mars 2025 de valider son budget municipal avec quelques approximations. Aujourd'hui, les services de la Préfecture lui demande de régulariser les chiffres de la DGF (dotation globale de fonctionnement) en prenant une DM (décision modificative) *Après en avoir débattu le conseil vote et accepte cette requête à l'unanimité.*

III / VENTE DU TERRAIN COMMUNAL SITUE A VILLERS SUR MAREUIL

Mr le Maire rappelle que lors du dernier conseil municipal du 19 mars 2025, ce sujet avait été abordé et qu'il été prévu de se renseigner auprès de la famille de Misouard, propriétaire d'un terrain attenant et d'un autre terrain situé sur Villers sur Mareuil, pouvant éventuellement faire l'objet d'un échange, pour savoir si ces derniers étaient intéressés. La réponse écrite négative de leur part et les renseignements positifs des notaires du secteur estimant que rien ne s'opposait à ce que ce terrain soit vendu par la mairie à la seule condition que l'estimation soit réalisée par les domaines, nous conduisent à en débattre au conseil municipal. *Le conseil vote et accepte à l'unanimité de faire estimer ce bien par les domaines et de procéder à la vente de ce terrain prioritairement à Mr Fichaux, seul voisin intéressé.*

IV / BILAN FINANCIER DE LA FETE LOCALE DU 24-25 MAI

Mr le Maire remercie les élus, les bénévoles, la société de chasse et le turtle bike d'Huchenneville pour leur investissement ainsi que l'ensemble des participants. Le président de la société de chasse invite l'ensemble des membres du conseil municipal à partager le repas de midi lors de la journée

pétanque du 20 juillet 2025. En ce qui concerne le bilan financier, nous avons une recette de 2000 euros grâce à la buvette, des dépenses s'élevant à 1617,77 euros (cave du beffroi 770,85 euros, animateur sono, 400 euros, repas offert aux animateurs de stand 190 euros) ce qui nous donne un résultat positif de **382,23 euros**.

V / CHANGEMENT DE STATUT DE LA SECRETAIRE DE MAIRIE- OUVERTURE D'UN POSTE DE REDACTEUR.

Mr le Maire demande à la secrétaire de sortir et expose son statut au conseil. Actuellement en catégorie C, elle doit passer obligatoirement en catégorie B. Le texte a été validé au conseil d'état mais nous devons quand même prendre une délibération. *Après en avoir délibéré, le conseil vote et accepte à l'unanimité le changement de statut de la secrétaire et l'ouverture d'un poste de rédacteur ;*

VI/ TARIFS POUR LA FETE DU 14 JUILLET ET LA JOURNEE PECHE DU 28 JUIN 2025 ;

Tarif inchangé en ce qui concerne les boissons. Bière, Orangina, Coca, Jus de fruit, Ice tea, **2 euros** Bouteille d'eau, **1 euro**, Bouteille de cidre **5 euros**, Bouteille de vin rouge, de rosé, de blanc ; **7 euros** Verre de cidre, de rouge, de rosé, de blanc ; **1,50 euro**

En ce qui concerne le repas du **14 juillet midi**, jambon grillé, le prix est fixé à **20 euros pour les adultes**, à **10 euros pour les enfants de 8 à 12 ans** et **gratuit pour les moins de 8 ans**.

Après en avoir délibéré, le conseil vote et accepte ces tarifs à l'unanimité

Journée de pêche du **samedi 28 juin 2025** Tarif de **10 euros par pêcheur** inscription en mairie (reste une dizaine de places). Déroulement : **un kilo de truite déversé au pied de chaque pêcheur soit 4 à 5 poissons**. Le midi déjeuner sur place mais tout le monde amène son repas, son assiette et ses couverts. Plusieurs barbecues seront mis à disposition ainsi que des grilles. Buvette sur place. Horaire de 9 heures à 18 heures Pensez à prendre des parasols vu la chaleur.

Après en avoir délibéré, le conseil vote et accepte ce tarif et le déroulement de cette journée à l'unanimité.

VII/ DEMANDE DE POSE DE MIROIRS RUE DU 8 MAI (Mr COMPERE) ET RUE DU BAS (Mr BRICHEUX)

Mr le Maire précise avoir reçu de ces deux familles des courriers demandant de positionner des miroirs afin de garantir leur sécurité en sortant de chez eux. Dans l'un comme dans l'autre cas, la mauvaise visibilité semble avérée et la topographie du terrain, assez propice aux risques d'accident. Après en avoir débattu, le conseil opte pour une **solution alternative** en considérant qu'aucun accident n'ayant été recensé à ces endroits et que notre village cumulant ce relief potentiellement accidentogène, il convient de proposer aux requérants, s'ils le désirent vraiment, **d'acheter le miroir** qui coûte à titre info **296,40 euros TTC** et que nous nous chargerions de la pose puisqu'il s'agit un organe de sécurité qui répond à certaines normes très stricte. *Cette proposition recueille l'assentiment unanime du conseil.*

VIII / SIGNALISATION DE LA RUE DU HAUT A LIMERCOURT

Mr le Maire expose une succession d'incidents qui ont eu lieu au cours de cette année scolaire concernant les transports des élèves sur leur trajet. Que ce soit au niveau de la vitesse, que ce soit au niveau de l'oubli d'élèves à Boucher de Perthes, que ce soit au niveau l'emprunt d'un itinéraire non

adapté et surtout non prévu par la convention (**rue du haut à Limercourt**). Cette problématique vise essentiellement le transporteur l'Oiseau bleu basé à Abbeville. Malgré de nombreux courriers échangés avec cette entreprise, rien n'y fait. Mr le Maire va donc alerter la Région Hauts de France en charge des transports. Mais en attendant, il serait souhaitable, compte tenu du profil de la rue et de son étroitesse, d'interdire le passage des poids lourds rue du Haut à Limercourt. Mr le Maire propose de mettre à chaque extrémité de cette rue **un panneau interdiction aux poids lourds sauf desserte locale**. *Cette proposition est acceptée à l'unanimité par le conseil.*

IX / REPRESENTATION DES ELUS AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE. PROPOSITION ACCORD LOCAL.

Mr le Maire explique qu'il a été sollicité par la CCV du Vimeu aux fins d'obtenir une délibération favorable à une représentation plus importante des communes membres du conseil communautaire. En l'espèce 48 conseillers titulaires et 11 suppléants en accord local plutôt que 39 conseillers titulaires et 20 suppléants en droit commun. Cela permet d'avoir une représentation plus favorable aux petites et moyennes communes. *Après en avoir délibéré, le conseil vote cette proposition d'accord local à l'unanimité.*

X / BALAMUSEON

Mr le Maire tient à remercier l'ensemble des participants à cette manifestation organisée par la CCV, plus particulièrement les élus et bénévoles qui ont apporté des crêpes et pour certains cuisiné des galettes ou assuré le service à table et au bar. Cette année, seule, une soixantaine de personnes se sont déplacées et ont pu s'ébattre sur la piste créant ainsi une très bonne ambiance.

Bilan financier : Total recette (buvette, crêpes et galettes) 724 euros mais avec une dépense de 288,70 euros (galettes, jambon, œufs et boisson) cela nous donne un résultat positif de **435,30 euros**.

XI / QUESTION DIVERSE

A / Inauguration de la fin des travaux de l'église et de la mairie

Mr le maire rappelle que l'inauguration de ces deux monuments communaux a rassemblé une centaine de personnes, dont plusieurs personnalités de la Sous-Préfecture, de la Région, du Département, de la Communauté de Communes du Vimeu et de la fondation du patrimoine.

B / Récital de Noël

Mr le deuxième adjoint annonce que Mme Christelle GODIN ne pourra pas assurer le récital de Noël cette année suite à un problème de santé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures